

**Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
M.R.C. de la Matawinie**

**Vendredi
09 décembre
2022
(17)**

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le vendredi 09 décembre 2022, au lieu et à l'heure habituels. Sont présents, Mesdames, Messieurs, les membres du conseil suivants et formant quorum :

Bertrand Taillefer
André Lafrenière

Lucie Vignola
Jacques Bourassa

Sont absentes, la mairesse, madame Isabelle Parent et la conseillère Julie-Anne Cousineau

Sous la présidence de Son Honneur la mairesse-suppléante, madame Chantale Perreault.

La directrice générale, madame Chantal Soucy, est également présente.

Madame la Mairesse- suppléante procède à l'ouverture de la présente séance et indique les procédures du déroulement de la soirée.

22-257

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-258

3. Adoption du procès-verbal du 10 novembre 2022

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu,

- Que le procès-verbal de l'assemblée du 10 novembre 2022 soit et est adopté dans sa forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

4. Rapport de correspondance et autres rapports

5. Dépôt du rapport financier

La directrice générale adjointe procède au dépôt des états financiers de la municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021.

22-259 **5.1** **Rapport financier et rapport du vérificateur [n/d 201-120]**

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2021, tels que déposés.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-260 **5.2** **Surplus / déficit [n/d 201-120]**

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'ajout au fonds de réserve, du surplus de l'exercice financier au 31 décembre 2021, au montant de 46 695 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-261 **5.3** **Vérificateur de la municipalité pour l'année 2022 [n/d 401-133 2021]**

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci reconduise le contrat de monsieur Guy Chartrand, de la firme comptable Boisvert et Chartrand, pour l'année 2022.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-262 **6.** **Adoption des comptes à payer au montant de 175 708.67 \$**

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu,

- Que la liste des comptes à payer au montant de 175 708.67 \$ soit et est adoptée telle que déposée et que soient et sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution;
- Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

15513	9369-7928 Québec Inc.	197.87\$
15514	Benoît Carrière, Louis Poitras	43.43\$
15515	Marc-André Dionne	43.43\$
15516	Isabelle Dupuis	696.14\$
15517	Joël Fontaine	153.82\$
15518	Kevin Forget	65.90\$
15519	Samuel Gagnon	43.43\$
15520	Investissement GC. Inc.	43.43\$
15521	Investissement GC Inc.	43.43\$

15522	Annick Ménard	43.43\$
15523	Enrico Moriello, Brigitte Tremblay	43.43\$
15524	Patrick Richer	43.43\$
15525	Pascale Seclepe-Lasne	43.43\$
15526	Pascale Seclepe-Lasne	43.43\$
15527	Jessica Tardif, David Tremblay	92.71\$
15528	Yvon Tassé, Annick Ménard	43.43\$
15529	Compo- Recycle	44 5539.94\$*
15530	Excavation Pigeon	61 252.56\$*
15531	Fonds d'information sur le territoire	40.00\$*
15532	Juteau Ruel Inc.	971.74\$*
15533	L'Union-Vie	5 512.83\$*
15534	Manoir de la Rivière Dufresne	2 904.21\$*
15535	MRC de la Matawinie	17 021.71\$*
15536	Sébastien Venne	5 173.88\$*
15537	Rogers	195.47\$*
15538	Simpliciti	60.20\$*
15539	Société Canadienne des postes	119.07\$*
15540	SPCA Lanaudière basses Laurentides	571.00\$*
15541	Syndicat Canadien de la Fonction Publique	715.48\$*
15542	Sébastien Venne	9 581.25\$*
15543	9405-3709 Québec Inc.	528.89\$
15544	Améric 125 Inc.	1 738.49\$
15545	L'Ami du bûcheron	75.28\$
15546	Animation clin d'œil	928.08\$
15547	Aero-feu	659.09\$
15548	Association forestière de Lanaudière	402.41\$
15549	Bell Gaz Ltée	396.66\$
15550	Brandt Tractor	202.53\$
15551	Cardio Choc	2 356.42\$
15552	Alain Carle	180.00\$
15553	Home Hardware	95.92\$
15554	Daniel Chalifoux	78.50\$
15555	Au coin de la chaussure Enr.	185.00\$
15556	Compo Recycle	2 299.50\$
15557	Couvreurs Vézina et Fils Inc.	38 004.33\$
15558	Claude Rondeau Ent. Électricien	1 678.99\$
15559	CSP Création style plus	370.80\$
15560	Échelles C.E. Thibault Inc.	252.95\$
15561	EMRN	1 816.61\$
15562	Eurofins Environex	258.70\$
15563	4412656 Canada Inc. Equipement	323.16\$
15564	Excavation Pigeon	663.99\$
15565	Les excavations G. Duval	3 161.81\$
15566	Fédération Québécoise des Municipalités	220.50\$
15567	Félix sécurité Inc.	124.18\$
15568	Formules municipales commerciales	160.68\$
15569	Les sables Fournel et Fils Inc.	76 613.27\$
15570	Gestion Normand Forget Inc.	1 956.88\$
15571	Goodfellow	2 007.27\$
15572	Husky Ltée	2 523.47\$
15573	Alimentation Patrice Tellier Inc.	52.32\$
15574	Les industries Usifab Rawdon Inc.	618.93\$
15575	J.P. Racette Inc.	307.01\$
15576	Kenworth Montréal	1 201.34\$
15577	L'Atelier Urbain Inc.	3 058.34\$
15578	Garage Guy Lévesque Inc.	229.95\$

15579	Libertevision Inc.	275.94\$
15580	Librairie Martin Inc.	1 729.35\$
15581	Maxi Métal (1983) Inc.	17.60\$
15582	Messer Canada Inc.	22.85\$
15583	Municipalité de Chertsey	599.13\$
15584	Patrick Morin	476.03\$
15585	Francis Pelletier	44.48\$
15586	Pétrole Pagé Inc.	5 146.32\$
15587	Remorques des Monts	518.93\$
15588	Roy et Asselin Inc.	503.02\$
15589	Résopro Inc.	2 637.52\$
15590	Excavation Marcel Clark Inc	9 488.32\$
15591	Sintra Inc.	1 284.41\$
15592	Chantal Soucy	184.42\$
15593	ANNULÉ	-----
15594	Vert premium Inc.	1 287.72\$
15595	ANNULÉ	-----
15596	Loisir et sport Lanaudière	5 760.38\$
15597	Alain Baumgarten	200.00\$
15598	Centre de prévention du suicide Lanaudière	300.00\$
15599	CRÉVALE	100.00\$
15600	La petite mission Inc.	300.00\$
15601	Daniel St-Laurent	1 075.02\$
15602	Marc Duchesne	2 331.31\$
15603	Ministère du Revenu du Québec	1 739.50\$

* Total des incompressibles : 175 708.67\$

Période de questions sur les finances

7. Règlements et avis de motion

22-263

7.1 Adoption du second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 214 [n/d R-214-2].

ATTENDU QU' Un avis de motion ainsi que le projet de règlement ont été déposés à l'assemblée publique du 10 novembre 2022 ;

ATTENDU QUE Le premier projet de règlement a été mis à la disposition des citoyens, lors de l'assemblée du 10 novembre, sur le site Internet et par Infolettre depuis le 09 novembre 2022 ;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 28 novembre 2022;

ATTENDU QU' Des demandes de modifications ont été déposés ;

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le Second projet de règlement modifiant le Règlement relatif au zonage numéro R-214 afin de créer la zone VD-83 à même une partie des zones VD-23 ainsi que d'agrandir la zone VD-24 à même une partie des zones VD-12 et VD-23 sans les modifications demandées :

Adopté unanimement par les conseillers.

22-264 **7.2** **Avis de motion et dépôt de projet de règlement sur la circulation des véhicules hors routes numéro 168 [n/d R-168-10].**

Le conseiller Bertrand Taillefer, dépose un avis de motion voulant qu'il y ait présentation d'un règlement portant sur la circulation des véhicules hors routes et demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du conseil.

Est déposé également le projet de Règlement numéro R-168-10.

22-265 **7.3** **Avis de motion et dépôt de projet de règlement sur le traitement des élus numéro 148-7 [n/d R-148-7].**

Le conseiller Bertrand Tailler, dépose un avis de motion voulant qu'il y ait présentation d'un règlement portant sur le traitement des élus et demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du conseil.

Est déposé également le projet de Règlement numéro R-148-7.

Période de questions sur la réglementation

8. Administration et ressources humaines

22-266 **8.1** **PAFIT Lanaudière 2023-2028- Commentaires [n/d 704-152]**

Attendu que notre municipalité a fait l'objet de coupes forestières nombreuses et ce à proximité de lacs;

Attendu que les garanties d'approvisionnements ne font pas partie de cette consultation selon vos instructions;

Attendu que ces garanties d'approvisionnements sont une des principales causes du mécontentement de nos citoyens.

Attendu que la superficie et les lieux des chantiers devraient être beaucoup plus éloignés des résidences de nos citoyens. Ceci a causé beaucoup de révolte lors d'un événement à l'été 2022;

Attendu que jusqu'à maintenant, lorsque les forestiers coupaient à proximité d'un lac, ils avaient le droit de prélever 20% dans la lisière boisée d'un lac;

Attendu que le contrôle après une coupe de bois nous préoccupe également;

Attendu que la numérotation des camions qui empruntent des routes provinciales et municipales sur le territoire de Notre-Dame-de-la-Merci est aussi une demande récurrente de la table de concertation forestière de Notre-Dame-de-la-Merci;

Attendu que ceci pourrait permettre de rendre compte des vitesses excessives et imprudences de la part de certains camionneurs;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci transmette les demandes suivantes :
- Que chaque chantier fasse maintenant l'objet d'une étude de bassin versant sérieuse et que cette étude devra être exécutée par des spécialistes et présentée à la table de concertation forestière de Notre-Dame-de-la-Merci.
- Que les participants de la table de concertation forestière doivent en être satisfaits pour qu'un chantier puisse avoir lieu;
- Qu'une réduction importante des garanties d'approvisionnement de la région de Lanaudière soit effectuée;
- Qu'un moratoire de 5 ans pour les coupes à Notre-Dame-de-la-Merci soit instauré afin qu'aucun chantier ne soit autorisé pour les 5 prochaines années;
- Que tout prélèvement dans une distance de 50 mètres autour des lacs soit interdit, peu importe l'étude de bassin versant;
- Qu'un rapport d'inspection soit présenté après chaque chantier, soit un maximum de 6 mois après la fin des travaux, à la table de concertation forestière de Notre-Dame-de-la-Merci.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-267

8.2 Comité accès à l'information et à la protection des renseignements personnels [n/d 102-111]

Attendu que le projet de Loi 64 mentionnant l'obligation aux municipalités de mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;

Attendu que ce comité est composé de la personne responsable de l'accès aux documents et de personnes responsables de la protection des renseignements personnels;

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci nomme les personnes suivantes afin de faire partie du comité soit :

- Isabelle Parent, responsable de l'accès à l'information
- Chantal Soucy, directrice générale
- Martine Bélanger, directrice générale adjointe

Adopté unanimement par les conseillers.

22-268 **8.3** **Crévale- Adhésion [n/d 114-230]**

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte le renouvellement de son adhésion à la certification Oser-Jeunes au coût de 100 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-269 **8.4** **Centre de prévention du suicide de Lanaudière [n/d 114-400]**

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'aide financière de 300\$ suggéré par l'organisme afin d'appuyer leur mission d'aide à l'intervention de crises suicidaires.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-270 **8.5** **Petite mission – guignolée [n/d 114-400]**

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte de verser une somme pour la guignolée de 300\$ afin de venir en aide à la préparation des paniers de Noël destinés aux gens de Notre-Dame-de-la-Merci.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'administration et les ressources humaines

9. Sécurité publique
(Rapport du conseiller Jacques Bourassa)

Période de questions sur la sécurité publique

10. Travaux publics
(Rapport du conseiller André Lafrenière)

22-271

10.1 Formation – remboursement [n/d 304-110]

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accorde le remboursement de 1075.02 \$ pour l'obtention de la classe 3 manuelle de Monsieur Daniel St-Laurent requise et demandée par l'employeur pour la conduite du camion 10 roues qui fonctionne avec une transmission manuelle.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-272

10.2 Programme PRABAM – acquisition [n/d 208-141]

Attendu le la municipalité a reçu du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une subvention de 75 000\$ dans la cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) pour la réalisation de travaux d'amélioration de ses infrastructures municipales et communautaires;

Attendu que la municipalité a jusqu'au 31 mai 2023 pour réaliser les travaux admissibles;

Attendu que la partie de la subvention utilisée est de 34 703.01 \$;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise les travaux suivants :

Acquisition d'un réservoir à diesel au coût estimé de 15 000 \$

Porte d'acier pour le garage municipal au coût estimé de 10 000 \$

La construction de 2 bureaux à l'hôtel de ville au coût estimé 15 000 \$

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions des travaux publics

11. Environnement et Hygiène du milieu
(Rapport de la conseillère Chantale Perreault)

22-273

11.1 Services Sanitaires MAJ Inc./ Compo Recycle et EBI inc.
[n/d 401-111]

Attendu que la société EBI Environnement Inc. Souhaite acquérir la société Services Sanitaires MAJ Inc. Faisant affaires sous la dénomination sociale Compo Recycle ;

Attendu que la municipalité est à contrat pour la collecte à trois voies pour les années 2021 au 31 décembre 2023 avec Compo Recycle ;

Attendu qu' en vertu de l'article 2.3 des documents d'appel d'offres toute cession de contrat doit avoir une autorisation écrite de la Municipalité sous peine de nullité ;

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la directrice générale à signer l'autorisation écrite de la cession du contrat à EBI Environnement Inc.
- Que EBI Environnement Inc. soit tenu de respecter toute les clauses et obligations du contrat sans modifications.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'environnement et l'hygiène du milieu

12. **Éducation, Famille, Aînés et loisirs**
(Rapport de la conseillère Julie-Anne Cousineau)

Période de questions sur l'Éducation, Famille, Aînés et loisirs

13. **Aménagement, urbanisme**
(Rapport du conseiller Bertrand Taillefer)

Période de questions sur l'aménagement, urbanisme

14. **Promotion touristique et développement**
(Rapport du conseiller Jacques Bourassa)

22-274

- 14.1 **Société de développement Notre-Dame-de-la-Merci**
[n/d 704-000]

Attendu que la société de développement Notre-Dame-de-la-Merci a été nouvellement remis en fonction et qu'un conseil d'administration a été formé ;

Attendu que la municipalité doit nommer par résolution 4 personnes représentantes de celle-ci au conseil d'administration ;

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci procède à la nomination de :

- Monsieur Bertrand Taillefer pour une période de 1 an;
- Madame Marie-Gisèle Côté pour une période de 2 ans;
- Monsieur André Lafrenière pour une période de 1 an;
- Monsieur Pietro Mailloux pour une période de 2 ans.

Adopté unanimement par les conseillers

Période de questions sur la promotion touristique et développement

15. **Art et Culture**
(Rapport de la conseillère Lucie Vignola)

Période de questions sur les arts et la culture

Période de questions d'ordre générale

22-275

16. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que la présente séance soit et est ajournée au 16 décembre 2022, à la suite de l'assemblée extraordinaire du budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : 22-260, 22-262, 22-268, 22-269, 22-270, 22-271, 22-272

Chantal Soucy, Directrice générale

27 personnes

Fin de la session à 20h52

Chantale Perreault, Mairesse-suppléante

Chantal Soucy, Directrice générale